

REJOIGNEZ L'INITIATIVE 4 POUR 1 000

Les sols
pour la sécurité
alimentaire
et le climat

En s'appuyant sur une documentation scientifique solide et des actions concrètes sur le terrain, l'initiative « 4 pour 1 000 » vise à montrer que **sécurité alimentaire et lutte contre les dérèglements climatiques sont complémentaires** et à faire en sorte que l'agriculture apporte des solutions. Cette initiative consiste en une coalition d'acteurs volontaires dans le cadre du Plan d'action Lima Paris (LPAA) soutenue par un programme de recherche ambitieux.



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT



Pourquoi 4 pour 1 000 ?

Un taux de croissance annuel du stock de carbone dans les sols de 4 pour 1 000 permettrait de stopper l'augmentation de la concentration de CO₂ dans l'atmosphère. Ce taux de croissance n'est pas une cible normative pour chaque pays, mais vise à illustrer qu'une augmentation, même infime, du stock de carbone des sols agricoles (y compris les prairies et pâtures) et forestiers est un levier majeur pour améliorer la fertilité des sols et la production agricole et participer au respect de l'objectif de long terme de limiter la hausse des températures à +1,5/2°C, seuil au-delà duquel les conséquences induites par le changement climatique seraient d'une ampleur significative. Cette initiative se veut un complément des efforts indispensables de réduction globale et générale des émissions de gaz à effet de serre dans l'ensemble de l'économie.

Pascal Xicluna © Mm_Agr

➤ UNE PRIORITÉ : LES SOLS AGRICOLES POUR GARANTIR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Un constat simple :

- ➔ La dégradation des sols menace plus de 40 % des terres émergées et les dérèglements climatiques accélèrent ce processus.
- ➔ Elle a des effets néfastes sur la sécurité alimentaire et l'agriculture familiale.

Notre capacité à nourrir 9,5 milliards d'humains en 2050 dans un contexte de changement climatique dépendra notamment de notre capacité à garder les sols vivants. La production agricole est fortement corrélée à la santé des sols, dont le principal indicateur est le taux de matière organique. Des sols productifs et stables favorisent directement la résilience des agriculteurs aux dérèglements climatiques.

La matière organique des sols, majoritairement composée de carbone, participe à quatre grands services écosystémiques qui sont la résistance des sols à l'érosion, leur rétention en eau, leur fertilité pour les plantes et leur biodiversité. Des évolutions minimales du stock de carbone des sols ont des effets majeurs tant sur la productivité agricole que sur le cycle mondial des gaz à effet de serres.

Préserver le carbone organique des sols, restaurer et améliorer les sols agricoles dégradés et, d'une manière générale, augmenter le carbone dans les sols sont des enjeux majeurs pour relever le triple défi de la sécurité alimentaire, de l'adaptation des systèmes alimentaires et des populations aux dérèglements climatiques et de l'atténuation des émissions anthropiques. Pour y parvenir, des solutions concrètes existent.



➤ **UNE AMBITION : L'INITIATIVE « 4 POUR 1 000 : LES SOLS POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LE CLIMAT »**

L'initiative « 4 pour 1 000 » vise à améliorer la teneur en matière organique et encourager la séquestration de carbone dans les sols, à travers la mise en œuvre de pratiques agricoles adaptées aux conditions locales tant environnementales, sociales qu'économiques, comme le proposent notamment l'agro-écologie, l'agroforesterie, l'agriculture de conservation, la gestion des paysages.

- ➔ L'initiative engage les acteurs dans une transition **vers une agriculture productive, hautement résiliente, fondée sur une gestion adaptée des terres et des sols, créatrice d'emplois et de revenus et ainsi porteuse de développement durable.**
- ➔ **Cette initiative s'inscrit dans le Plan d'action Lima-Paris et contribue à l'objectif d'atteindre un monde neutre en termes de dégradation des terres.**
- ➔ Les acteurs s'engagent à ce que un maximum de sols agricoles bénéficient de pratiques permettant de maintenir ou d'améliorer leur teneur en carbone ou de préserver les sols riches en carbone. Chaque acteur s'engagera sur un objectif, un ou des types d'actions (de la gestion du stock de carbone des sols à d'autres mesures d'accompagnement comme les assurances indicielles, les paiements pour les services écosystémiques, etc.), un calendrier et des ressources.
- ➔ L'initiative doit envoyer un signal fort sur le potentiel du secteur agricole à participer à l'objectif de long terme de neutralité carbone des économies.



© Peter Simon / MINDlight



M. Raunet / Cirad



M. Raunet / Cirad

> QUELLE VALEUR AJOUTÉE DE L'INITIATIVE « 4 POUR 1000 » ?

L'initiative « 4 pour 1000 » doit permettre de développer des actions concrètes sur le terrain qui bénéficient aux agriculteurs et éleveurs, premiers concernés par la dégradation des terres et plus largement à l'ensemble de la population mondiale.

Il s'agit d'une initiative multipartenariale construite autour de deux grands volets d'actions :

▣ **un programme d'actions multi-acteurs, étatiques et non-étatiques, pour une meilleure gestion du carbone des sols** afin de lutter contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire, tout en contribuant à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation des émissions grâce à :

- ➔ la mise en œuvre au niveau local de pratiques agricoles et de gestion des milieux favorables à la restauration des sols, à l'augmentation de leur stock de carbone organique, à la protection des sols riches en carbone et à la biodiversité,
- ➔ la mise en place de programmes de formations et de diffusion des connaissances pour favoriser ces pratiques ;
- ➔ le financement des projets de restauration, d'amélioration et/ou préservation des stocks de carbone dans les sols ;
- ➔ l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques et outils adaptés ;
- ➔ le développement de chaînes d'approvisionnement en produits agricoles respectant les sols...

▣ **un programme international de recherche et de coopération scientifique** – « Le carbone dans les sols : un enjeu de sécurité alimentaire » portant sur quatre questions scientifiques complémentaires :

- ➔ l'étude des mécanismes et l'estimation du potentiel de stockage du carbone dans les sols selon les régions et les systèmes
- ➔ l'évaluation des performances des pratiques agricoles vertueuses et de leurs conséquences sur la séquestration de CO₂ et sur les autres services de production et de régulation
- ➔ l'accompagnement des innovations et leur stimulation par des politiques adéquates
- ➔ le suivi et l'estimation des variations de stock de carbone dans les sols, en particulier à destination des agriculteurs.

Pour que l'action conjointe de l'ensemble des parties prenantes se traduise par des résultats et pour que le secteur agricole contribue ainsi à l'adaptation au changement climatique, à la sécurité alimentaire et à l'atténuation des émissions, il convient de mobiliser de nouveaux financements et mettre en place des politiques de développement adaptées.

Cette initiative permettra également de renforcer les synergies existantes et les cohérences entre les trois grandes Conventions de Rio (la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques/CCNUCC, la Convention des Nations unies pour la lutte contre la désertification/CNULD, la Convention sur la diversité biologique/CDB), le Comité de la Sécurité Alimentaire mondiale/CSA, le Global Soil Partnership/GSP ainsi qu'avec les Objectifs de développement durable/ODD qui seront adoptés par les Nations unies en septembre 2015. Les principes de l'initiative « 4 pour 1000 » seront pleinement cohérents avec la Charte mondiale des sols (1988/2015).

Suivi de l'initiative : les partenaires de l'initiative partageront les actions qu'ils s'engagent à mener, et les résultats atteints, au sein d'une plate-forme. Des réunions d'échanges et de capitalisation seront organisées à intervalle régulier pour organiser le suivi de cette initiative.

Comment contribuer ?

- ➔ Les États et les collectivités locales peuvent s'engager par exemple à :
 - ✓ mettre en place des programmes de formations pour les agriculteurs et les conseillers du développement agricole visant à améliorer la teneur des sols en matière organique ;
 - ✓ élaborer et appliquer des politiques publiques et outils adaptés, notamment en matière de foncier et de gestion durable des terres et des sols ;
 - ✓ financer la mise en œuvre de projets de développement ou de recherche s'inscrivant dans la démarche de l'initiative « 4 pour 1000 » ;
 - ✓ développer des politiques d'approvisionnement en produits agricoles encourageant la gestion durable des sols à travers la commande publique le cas échéant.

- ➔ Les bailleurs de fonds et les fondations privées peuvent s'engager à :
 - ✓ se fixer un objectif ambitieux en matière de soutien à des projets de développement facilitant la diffusion et la mise en œuvre de pratiques agricoles permettant d'augmenter et de stabiliser le taux de matière organique dans le sol et de préserver les sols agricoles de la dégradation ;
 - ✓ financer des projets de formations et de sensibilisation ; de recherche et de développement ou la mise en place de systèmes MRV.

- ➔ Les acteurs de la recherche, notamment à l'international, peuvent développer les quatre volets décrits plus haut de manière coordonnée.

- ➔ Les entreprises privées peuvent s'engager à :
 - ✓ encourager l'approvisionnement en produits issus de pratiques bénéfiques pour le carbone des sols comme elles le font pour la déforestation ;
 - ✓ soutenir financièrement des projets de réhabilitation ou de préservation des sols agricoles.

- ➔ Les organisations professionnelles (agricoles, d'entreprises, etc.) peuvent contribuer et encourager l'adoption de nouvelles pratiques permettant de stocker davantage de carbone tout en augmentant la fertilité et la résilience des sols, en lien avec la recherche, le développement et les autres parties prenantes.

- ➔ Les ONG auront un rôle déterminant pour recenser, adapter et faciliter la diffusion des bonnes pratiques et s'assurer qu'elles correspondent bien aux attentes des producteurs, en lien avec la recherche, les acteurs du développement et les OPA.





© Thinkstock



Pascal Xicluna © Mhm_Agri



M. Raunet © Cifad

➤ CALENDRIER LES ÉTAPES À NE PAS MANQUER

- ➔ **16 septembre 2015** Conférence internationale sur *L'agriculture et les sols agricoles face aux défis de la sécurité alimentaire et du changement climatique : politiques publiques et pratiques* à l'OCDE
- ➔ **12-15 octobre 2015** Comité de la sécurité alimentaire mondiale à Rome – FAO
- ➔ **12-23 octobre 2015** COP12 de la Convention des Nations unies pour la lutte contre la désertification à Ankara
- ➔ **1^{er} décembre 2015** COP21 à Paris : lancement officiel de l'initiative par la signature d'une déclaration commune à l'ensemble des acteurs.

Chiffres clés

24 % des sols mondiaux sont dégradés à des degrés divers, dont près de la moitié des sols agricoles [source: Bai et al., 2013]

1 500 milliards de tonnes de carbone dans la matière organique des sols mondiaux, plus de deux fois le carbone du CO₂ atmosphérique [source : GIEC, 2013]

1,2 milliards de tonnes de carbone par an, pourraient être stockées dans les sols agricoles (cultures et prairies) soit un taux annuel de stockage d'environ **4 pour 1 000** par rapport à l'horizon de surface du sol [source : GIEC, 2014].

24/40 millions de tonnes de grain supplémentaires pourraient être produits chaque année en Afrique, Asie et Amérique du Sud en stockant une tonne de matière organique par hectare [Lal , 2006]

1,2 milliards US \$ de perte économique en grains liée à la dégradation des sols [FAO, 2006]

> REJOIGNEZ L'INITIATIVE 4 POUR 1000

Qui peut participer ?

Tous les États, collectivités territoriales, entreprises, organisations professionnelles, ONG, établissements de la recherche sont invités à participer.

Comment participer ?

1 Identifiez-vous auprès de :
4p1000.dgpe@agriculture.gouv.fr

2 Renseignez votre projet d'engagement
sur : <http://climateaction.unfccc.int>
(actions concrètes, objectifs, calendrier, surfaces concernées etc...)
qui sera inscrit à l'agenda des solutions lors de la COP21

© Thinkstock

En savoir +

<http://agriculture.gouv.fr/agriculture-et-foret/environnement-et-climat>